

## L'accompagnement fédéral

### Les principes de l'accompagnement

1. On accompagne les projets des associations avec les adhérents volontaires, dans une logique de co-construction.
2. Dans le cadre de l'accompagnement fédéral, l'association conserve sa responsabilité morale, juridique et financière.
3. Chaque projet d'association s'inscrit dans un contexte singulier et complexe. L'accompagnement s'efforcera de mettre tous les moyens nécessaires à la prise de décision mais ne peut en aucun cas présager du résultat.
4. La fédération comme l'association défendent les mêmes valeurs et s'entendent sur les modalités d'accompagnement. Le cas échéant, chacune d'entre elles peut mettre un terme à l'affiliation.
5. L'accompagnement d'une association n'est pas déterminé par le montant de sa cotisation. Petites et grandes sont accompagnées de la même manière. L'accompagnateur comme l'accompagné, doit avoir conscience de la dimension collective du réseau.
6. L'accompagnement répond à des besoins des associations repérés par elles ou la fédération. Les préoccupations d'une association peuvent rejoindre celles d'autres associations. Dans ce cadre, sera favorisé l'accompagnement collectif.
7. La réciprocité - La fédération est un réseau d'associations. Entre la fédération et les associations, les échanges vont dans les deux sens.
8. L'accompagnement s'appuie sur une recherche de compréhension des situations, d'analyses et de perspectives sans porter de jugement moral sur les acteurs.
9. L'accompagnement se réalise selon un principe de confidentialité
10. La fédération a une mission de représentation auprès des partenaires publics